

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Oran.2 « Mohamed Benahmed »

Sous Direction des personnels et de la formation

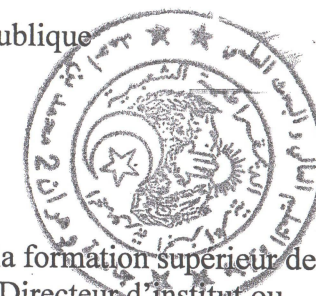
Avis de recrutement

L'université d'Oran.2 « Mohamed Benahmed » lance un avis de recrutement pour l'année 2020, suivant les modes de recrutement et les spécialités indiquées ci-dessous :

N°	GRADE	Mode de recrutement	filières	spécialités	Nbr. de postes
01	MAITRE ASSISTANT CLASSE « B »	<p>Les titulaires du doctorat d'Etat, ou du diplômes de docteur en sciences , ou d'un diplôme reconnu équivalent.</p> <p>les titulaires du diplôme de magister ou d'un diplôme reconnu équivalent</p> <p>Le diplôme de magister obtenu dans le cadre du décret exécutif n°98-254 du 17 aout 1998, modifié et complété, susvisé , ou le diplôme reconnu équivalent doivent avoir été délivrés au moins avec la mention "assez bien".</p>	La langue Anglaise	Toutes les spécialités	04
			La langue Espagnole		02
			La langue Russe		02
			Génie mécanique	Toutes les spécialités	02
			Mathématiques	Toutes les spécialités	02
			Droit privé	Toutes les spécialités	01
			Droit public	Toutes les spécialités	01
			Sciences économiques , commerciales , Sciences de Gestion, Sciences financières et comptabilité	finance	01
				Management et politiques publiques	01
				Gestion et marketing des ressources humaines	01
			sociologie	Sociologie politique	02
				Sociologie culturelle	01
			Démographie	Toutes les spécialités	02
Sciences sociales	Orthophonie	01			
Total					23

Les candidatures aux concours doivent comporter les pièces ou documents suivants :

1. Une demande manuscrite de participation, comprend le numéro de tél et l'adresse complète du candidat, avec la nécessité de déterminer la filière et la spécialité que le candidat souhaite participer ;
2. Une fiche de renseignements, dûment remplie par le candidat (retirer du site web de la direction générale de la fonction publique (www.counours-fonction-publique.gov.dz))
3. Une copie du titre ou du diplôme requis;
4. Une copie de la pièce d'identité nationale;
5. Une copie de l'attestation d'équivalence « pour les titulaires d'un diplôme étranger »
6. Une copie du diplôme de Magister ou Master (pour les titulaires d'un diplôme de Doctorat) ;
7. Certificat(s) d'inscription(s) au doctorat signé par le recteur de l'établissement universitaire ou le vice recteur chargé de la formation supérieur de 3ème cycle et la formation supérieur en PG, ou le doyen ou le vice doyen chargé de la formation supérieur en PG, ou le Directeur d'institut ou leur adjoint chargé de la formation supérieur en PG, (le cas échéant).
8. Toutes attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la fonction d'enseignement effectuée, avant ou après l'obtention du diplôme requis pour l'accès au grade postulé, signé par le chef d'établissement (Recteur, Directeur du centre universitaire, Directeur de l'école nationale, Doyen de la faculté ou Directeur de l'institut), (le cas échéant).
9. Tous travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, (le cas échéant) ;
10. Autorisation de l'employeur pour les candidats qui ont déjà la qualité de fonctionnaire au sein d'autres établissements (joindre un engagement de démission en cas d'admission) ;
11. Une fiche familiale, pour les candidats mariés ;
12. Deux (02) enveloppes timbrées « Grand Format » libelle d'adresse du candidat.



Les candidats admis doivent compléter obligatoirement leur dossier par les pièces suivantes :

1. copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national,
2. extrait du casier judiciaire (bulletin n°3), en cours de validité ;
3. deux (02) certificats médicaux (Médecine générale et pneumo-phtisiologue);
4. deux (02) photos d'identité ;
5. extrait de l'acte de naissance n° 13 ;

Notation des critères de sélection :

- **Adéquation du profil de formation du candidat avec les exigences du Grade postulé (00 à 05 pts)**

- a- **Conformité de la spécialité du diplôme avec les exigences du grade postulé (0 à 2 points) :**

Les spécialités des candidats Sont classées selon l'ordre de priorité arrêté par l'institution ou l'administration publique concernée et mentionné dans l'arrêté ou la décision portant ouverture du concours sur titre concours sur titre. Elles sont notées comme suit :

- Spécialité(s) 1 : 2 points ;
- Spécialité(s) 2 : 1,5 points ;
- Spécialité(s) 3 : 1 points ;
- Spécialité(s) 4 : 0,5 points ;

- b- **Mention du diplôme (0 à 3 points) :**

- Mention « Très bien » ou « très honorable » : 3 points ;
- Mention « bien » ou « honorable » : 2 points.

- 1^{ère} inscription en doctorat : 2 points
- 2^{ème} inscription en doctorat : 3 points
- 3^{ème} inscription en doctorat : 5 points
- **Travaux et études réalisées par le candidat dans sa spécialité (00 à 02 pts)**
 - Publications ou communications internationales : 0 ,5 point par publication ou communication dans la limite de deux (2) points ;
 - Publications ou communications nationales : 0 ,25 point par publication ou communication dans la limite d'un (1) point.
- **Expérience professionnelle acquise par le candidat (00 à 04pts)**
 - 0,5 point par année d'enseignement effectuée, après l'obtention du diplôme exigé pour l'accès au grade postulé, dans la limite de quatre(4) points ;
 - 0,25 point par année d'enseignement effectuée, avant l'obtention du diplôme exigé pour l'accès au grade postulé, dans la limite de quatre(4) points.
- **Entretien avec le Jury de sélection (00 à 04 pts)**
 - Esprit d'analyse et de synthèse : 1 point ;
 - Clarté et lisibilité du discours : 1 point ;
 - Capacité à communiquer : 1 point ;
 - Aptitudes scientifiques particulières : 1 point ;
- **L'absence du candidat à l'entretien est éliminatoire du concours.**



-Le départage des candidats déclarés ex-aequo lors de la proclamation des résultats du concours sur titre, s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :

- Les ayants droit de chahid (fils ou fille de chahid) ;
- Les catégories aux besoins spécifiques (handicapés pouvant exercer les tâches inhérentes au grade postulé) ;
- L'âge du candidat (priorité au plus âgé) ;
- La situation familiale du candidat (marié avec enfants ,marié sans enfants, soutien de famille ,célibataire).

Les candidats non retenus au concours peuvent déposer au recours auprès de l'autorité de nomination dans un délai qui ne dépasse pas les cinq jours 05 avant la date de concours.

OBSERVATION

Les dossiers de candidatures doivent être déposés en main propre au niveau de la bibliothèque centrale dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première parution du présent avis sur la presse.

محمد بن احمد يانيناية
مدير جامعة وهران 2